



Assemblée générale 2023
Jeudi 19 janvier 2023 - 18.00 h.
Bibliothèque du Collège St-Michel

Ordre du jour

Assemblée générale

1. Ouverture de la séance - *Eröffnung*
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 17.03.2022 – Adoption
Protokoll der Generalversammlung vom 17.03.2022 - Genehmigung
3. Rapport d'activité 2021-2022 du président
Bericht 2021-2022 des Präsidenten
 - 3.1. Activités du comité en 2021-2022 –
Aktivität des Komitees 2019-2020-2021
 - 3.2. État des membres au 31.12.2022 -
Mitgliederbestand am 31.12.2022
4. Rapport de l'administrateur et présentation des comptes 2021-2022
Bericht des Verwalters und Rechnung 2021-2022
5. Rapport des vérificateurs des comptes
Bericht der Rechnungsrevisoren
6. Approbation des comptes 2021-2022 et décharge du comité
Genehmigung der Rechnung 2021-2022 und Entlastung des Komitees
7. Elections statutaires - *Wahl des Komitees*
8. Budget 2023 – Présentation - discussion – adoption *Budget 2023* –
Erläuterung - Diskussion - Genehmigung
9. Projets 2023 et mandat au comité
Projekte 2023 und Mandat an das Komitee
10. Divers - *Varia*

Un apéritif est servi à l'issue de l'Assemblée – *Nach der Versammlung wird ein Aperitiv serviert.*

Président : Nicolas Renevey
Secrétaire : Pauline Brühlhart
Présents : Selon liste des présences (annexe N° 1)
Excusés : MM./HH., Pierre-Alain Clément; Sébastien Ducret; Bernard Michel ; Pierre Nidegger; Pierre Tercier;
Membres du comité : M. Matthias Wider, recteur; Mme Anne Dumas,

Assemblée générale

1. Ouverture de la séance - Eröffnung

Le président salue cordialement les personnes présentes, notamment les membres de l'Association ne faisant pas partie du Comité qui nous font l'honneur de leur présence. Il donne connaissance de la liste des personnes excusées.

La convocation à la présente assemblée ainsi que l'ordre du jour ont été publiés dans *Le Message* du collège de novembre 2022, puis le 09 janvier 2023 un rappel a été adressé par courriel (Bel'Infos – Mail 2023/01), avec le lien internet de l'ordre du jour.

Il s'agit de la neuvième Assemblée générale annuelle de l'Association depuis sa création en 2013. Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant formulée, le président constate que l'AG siège valablement.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 17.03.2022 – Adoption *Protokoll der Generalversammlung vom 17.03.2022 - Genehmigung*

La précédente Assemblée générale s'est tenue le jeudi 17 mars 2022. D'abord convoquée pour le jeudi 20 janvier, par publication de l'ordre du jour dans *Le Message* N° 3/2021-22, la date de l'assemblée a été reportée en mars, en raison des restrictions liées à l'épidémie de Covid 19. L'AG 2021 n'ayant pas pu avoir lieu, l'assemblée 2022 a pris en compte l'activité et les comptes des deux périodes administratives écoulées soit du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2021

Son PV (annexe n° 2), a été publié sur notre site internet où il a pu être consulté. Un exemplaire sur papier était à disposition dans la salle depuis 17.30 h. Le PV n'a pas été lu en assemblée.

Comme aucune remarque, ni correction ni précision n'ont été présentées, le PV de l'AG du 17.03.2022 est adopté, avec remerciements à la secrétaire.

3. Rapport d'activité 2021-2022 du président *Bericht 2021-2022 des Präsidenten*

3.1. Activités du comité en 2021-2022 – Aktivität des Komitees 2019-2020-2021

Le président a rédigé un rapport d'activités du comité pour la période allant de novembre 2021 à décembre 2022 (annexe n° 3.1).

Ce document qui a surtout valeur d'archive, n'est pas lu intégralement ou en détail lors de l'assemblée, mais le président en fait ressortir les points principaux et les faits marquants de la période administrative. Ce rapport, qui suit plus ou moins l'ordre chronologique des événements, s'arrête sur

✓ Activités du comité et gestion administrative

Le président salue l'intégration de trois nouveaux membres du comité et leur engagement :

- M. Yann Loosli, directeur de la Fanfare, qui a magnifiquement remis l'ensemble sur la rails après la difficile période du Covid 19
- Mme Anne-Sibylle de Weck Roduit, qui nous aide de ses conseils avisés et qui a géré l'accueil lors de la Journée des Ancien·ne·s 2022
- M. Simon Murith, chargé de l'accueil des « 10 ans » de Maturité. Signalons aussi sa désignation par la DFAC comme membre de la commission d'école.

- ✓ Gestion administrative
Dans ce domaine, il faut relever l'utilité et la facilité d'usage du logiciel de gestion ClubDesk, pour conserver les données personnelles des membres, pour assurer le transfert des informations, pour confectionner et envoyer des factures, pour tenir la comptabilité, etc.
- ✓ La Journée des Anciennes et Anciens / Alumni-Tag 2022
Elle se déroula le samedi 24 septembre et débuta sous une pluie battante, qui heureusement s'estompa pour l'inauguration de l'*Esplanade Armand Niquille* en fin de matinée.
Auparavant les anciens présents pour célébrer un anniversaire de Maturité s'étaient rassemblés dans l'aula du Lycée pour suivre une évocation dénommée « 400 + 40 », souvenir des manifestations du 400^e anniversaire du collège St-Michel en 1982.
La conjonction de ces deux événements réunis attira une foule nombreuse sur la colline du Belzé. Un seul chiffre pour s'en rendre compte : selon la patronne de la Cafeteria, il a fallu sortir 450 verres pour assurer le service de l'apéritif.
Signalons aussi les prestations de *La Fanfare* et du *Chœur St-Michel* durant cette matinée.
- ✓ Gestion de l'information et de la communication
A ce sujet, le président veut surtout relever tant la qualité de la présentation moderne que celle du contenu de la revue du collège, soit *Le Message*. Pour le maintien de cette qualité, il relève les mérites du rédacteur en chef Martin Steinmann, qui veille au bon niveau des trois numéros annuels. On reviendra dans la suite de l'assemblée sur la nécessité pour l'association des Alumni de soutenir financièrement l'édition du *Message*.
- ✓ Fête de la Saint-Nicolas 2022 - *Bar des Alumni*
Ayant oublié la situation catastrophique de l'édition 2021, due à une météo exécrable, le responsable du stand, M. Bertrand Jungo, retrouva toute sa bonne humeur et put afficher un large sourire en voyant le succès du *Bar des Alumni* en 2022. Merci aux collègues anciens et actuels en charge du service, cela pour une fréquentation record de visiteurs. Naturellement il y a toujours des points à améliorer. Il faudra notamment rediscuter la nécessité d'y servir du thé et du vin chaud et d'améliorer la publicité avant la Fête pour donner plus de visibilité à l'igloo, devenu *Bar des Alumni*, et d'en faire le lieu de rencontre privilégié des Anciennes et Anciens, notamment les « *Saint-Nicolas* » et les gens de leur troupe.

3.2. État des membres au 31.12.2022 - Mitgliederbestand am 31.12.2022

Cette rubrique présentera l'évolution du nombre des membres depuis la dernière AG, du 17 mars 2022. Le document *État des membres au 31 décembre 2022* (annexe N° 3.2.), montre une stagnation du nombre des membres de l'Association (légère diminution de trois unités).

- ✓ Sur ce tableau, ont le statut de membre Alumni :
 - les membres de l'association à proprement parler, qui reçoivent *Le Message* ; dans ce groupe en 2022, on a dénombré 20 décès et 12 démissions, qui n'ont juste pas été compensés totalement par de nouvelles inscriptions ;
 - mais aussi tous les enseignant·e·s de St-Michel et le personnel de l'administration ;
 - les enseignant·e·s émérites qui veulent garder un lien avec le collège et désirent recevoir *Le Message*
 - et finalement les membres juniors, non cotisants et non-abonnés au *Message*, mais qui souhaitent recevoir des informations ponctuelles sur le collège.
- ✓ N'ont pas le statut de membre Alumni :
 - d'abord les membres passifs, c'est-à-dire des Ancien·ne·s qui ont participé à des rencontres de classe au collège ou à une Journée des Ancien·ne·s, mais qui ne désirent pas payer de cotisation ; ils ou elles restent dans notre base de données et on en contrôle annuellement les adresses privées, afin de constituer un vivier de personnes à qui on peut faire appel pour un besoin ou une souscription particulière ;
 - les personnes individuelles, non ancien·n·es, abonné·e·s au *Message* ;
 - les entreprises ou des membres d'entreprises abonné·e·s au *Message* ;
- ✓ Quelques élément statistiques
 - les proportions de sexe, de langue, ou de domicile restent étonnamment stables, d'année en année ; un effort devrait être entrepris pour augmenter le nombre des membres féminins ;
 - Pour la répartition en fonction des années de Maturité, on doit d'abord constater que pour 658 membres, nous ne disposons pas d'information sur la désignation et l'année de leur

dernière classe fréquentée. Pour les autres, on note que les proportions des années de Maturité 2010 à 2020 sont en intéressante progression depuis 2020.

4. Rapport de l'administrateur et présentation des comptes 2021-2022 *Bericht des Verwalters und Rechnung 2021-2022*

Les documents concernant les comptes de la période administrative allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 (annexes N° 4.1 et 4.2) sont présentés à l'écran et commentés par **M. Axel Loup**, administrateur. Avant la présentation, il faut expliquer une différence intervenue avec l'utilisation du système comptable du logiciel *ClubDesk*, modification proposée lors de l'assemblée 2022 par les vérificateurs des comptes. Jusqu'à la précédente période, on présentait de manière séparée les opérations liées au compte BCF de l'association (soit le compte d'exploitation) et celles liées au compte nommé Fonds de la Culture (soit le compte de l'aide des entités culturelles). Le total des deux comptes BCF cités représente le capital de l'association.

✓ Comparatif Budget-Compte d'exploitation 2021-2022

Le budget proposé pour cette période ne concernait que les comptes d'exploitation et donc le tableau comparatif avec les comptes également. Il suggère les remarques suivantes

- Au niveau des charges, on observe tout d'abord une augmentation non-prévue de 3'052.- CHF des frais de production du *Message*, s'expliquant entre-autres par l'augmentation du prix du papier et des coûts d'impression. A cela s'ajoutent des frais postaux supplémentaires et une action spéciale, soit un concours pour motiver les élèves à s'engager dans la rédaction d'articles.
- Il y a également une augmentation des coûts liés à la *Journée des Anciens*, soit 786.- CHF, avec une présence record d'Ancien·ne·s.
- Autre surprise dans les produits, une diminution des cotisations encaissées de – 1'375.- CHF.
- L'ensemble Charges et Recettes aboutit pour le compte d'exploitation à un déficit de – 1'797.64 (arrondi 1798.-) CHF.

✓ Bilan au 31.10.2021

Ce document est valable pour la totalité des deux comptes de l'association et indique que, au début de l'exercice, le capital de l'association se monte à 20'784.44 CHF

✓ Compte de résultats 2021-2022

Le deuxième document présente le total des charges et produits sur les deux comptes à la BCF ; par rapport au précédent s'y ajoutent deux versements, depuis le Fonds de la Culture vers le Chœur Saint-Michel (4'000.- CHF) et La Fanfare (2'000.- CHF). Ce soutien de nos deux entités culturelles augmente de 6'000.- CHF la perte annuelle, qui passe de 1'797.64 CHF à 7'797.64 CHF.

✓ Bilan au 31.10.2022

Suite à cette perte, le calcul du bilan montre que le capital de l'association, ne s'élève plus qu'à 12'986.- CHF

Les liquidités sont suffisantes pour régler les passifs transitoires.

En conclusion de cette présentation, l'administrateur met en évidence qu'il deviendra difficile d'organiser les manifestations existantes de l'association et de soutenir les organisation culturelles sans chercher à augmenter les recettes. A priori la seule possibilité à disposition serait de monter le montant minimum de la cotisation, actuellement fixée à CHF 25.-. Cette discussion devra être reprise sous le point 8. *Budget 2023*.

5. Rapport des vérificateurs des comptes *Bericht der Rechnungsrevisoren*

Suite à l'exposé de M. Loup, M. Emmanuel Barblan déclare avoir procédé à la vérification des comptes des exercices 2019-20 et 2020-21 avec son collègue vérificateur, M. Patrick Dénervaud. Les contrôles effectués ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée. L'exercice 2021-2022 se solde avec une perte de CHF 7794.64 .

En conséquence, les deux vérificateurs recommandent à l'Assemblée générale d'accepter les

comptes et ainsi d'en donner décharge aux organes responsables.

6. Approbation des comptes 2021-2022 et décharge du comité ***Genehmigung der Rechnung 2021-2022 und Entlastung des Komitees***

Sur la base du rapport des vérificateurs, les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au responsable et au comité.

Le président transmet aussi les remerciements du comité à M. Charles Egger pour sa grande contribution à la tenue de la comptabilité.

7. Elections statutaires - ***Wahl des Komitees***

Les statuts de l'association prévoient que les membres du comité sont réélus tous les deux ans, ce qui a été fait lors de l'Assemblée générale de mars 2022. Il n'y a donc pas d'élection statutaire prévue en 2023. Cependant il y a lieu de procéder à une élection complémentaire. Le président rappelle d'abord que M. François Guisolan, professeur à St-Michel, a accepté de collaborer avec M. Charly Egger pour la gestion comptable de l'association. Il est d'avis qu'une personne tenant la comptabilité de l'association doit faire partie du comité. Il a donc proposé à M. Guisolan d'en devenir membre. M. Guisolan confirme avoir accepté cette proposition.

L'Assemblée confirme la nomination de M. François Guisolan avec applaudissements, le remerciant par avance de son apport au sein du comité.

8. Budget 2023 – Présentation - discussion – adoption ***Budget 2023 – Erläuterung - Diskussion - Genehmigung***

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale doit approuver le budget annuel de l'Association. M. Axel Loup présente un projet de budget pour la période allant du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023, (Cf annexe 4.2 – page 2 Budget 2023)

Dans les dépenses, les montants sont estimés à partir de l'exercice 2021-22, tenant compte notamment des frais de production du Message pour CHF 25'500.- et de soutien aux organisations culturelles pour 5'000.-

Pour les recettes, l'administrateur propose d'augmenter de CHF 10.- la cotisation de base des membres et de la fixer à CHF 35. Avec un total d'encaissement des recettes estimé à CHF 37'800.- De cette manière le budget compterait un bénéfice estimé à CHF 2'680.-

✓ Commentaires et réflexions du président

Avant d'ouvrir la discussion, le président émet des réflexions sur la situation financière de l'association

- Il faut d'abord admettre que le changement des statuts pour passer de *La Culture* vers les *ALUMNI* n'a pas conduit à une augmentation ou au moins au maintien du niveau des recettes, mais à ce qu'on redoutait, une certaine diminution. Après la fusion entre « membres des Alumni » et « abonnés au Message », beaucoup ont payé uniquement le minimum en lien avec *Le Message*
- Une étude statistique des factures de cotisations envoyées et des versements reçus, montre que année après année, environ 20% des factures restent impayées ; mais ce n'est pas chaque année les mêmes personnes qui ne paient pas. On ne peut oublier que nos factures de cotisations sont plutôt un appel de dons. Il est donc difficile d'envoyer des rappels. Néanmoins une opération de rappel faite en 2021 a permis d'augmenter de 7% les factures honorées
- Une augmentation de la cotisation semble nécessaire si nous souhaitons garder une vie associative et soutenir les acteurs culturels du collège ; mais simultanément, il y a lieu de craindre une augmentation du nombre de factures non payées, voire une augmentation du nombre des démissions.
- Pour le moment, le nouveau concept de facturation, intégrant abonnement au *Message* et cotisation ne permet pas d'alimenter fortement *le Fonds de La Culture*.

✓ Discussion

Martin Steinmann :

- Veut corriger l'impression fautive que la perte de l'exercice 2022-23 est due à l'augmentation du coût du *Message* de cette dernière année ; les coûts ont en fait augmenté année après année sans que le montant de l'abonnement soit adapté depuis longtemps.
- Certes *Le Message* a un coût important mais la publication de trois numéros de qualité est un fait exceptionnel dans les gymnases suisses. On relèvera aussi que *Le Message* a une fonction d'archives qui permet de retracer l'historique du collègue
- Faut-il privilégier le passage de la forme papier à la forme numérique ? La question est discutée au niveau de la direction mais beaucoup d'Anciens restent attachés à l'édition sur papier. Et aussi pour l'archivage le papier reste pour le moment primordial.

Bernhard Altermatt :

- Une augmentation de CHF10.- de la cotisation lui semble raisonnable, surtout en comparaison d'autres associations dont il fait partie. Le fait d'avoir une version papier du *Message* fait qu'il peut être transmis ou offert à quelqu'un pour susciter son intérêt.
- Il relève différents moyens publicitaires, pour recruter des membres. Par exemple lors des concerts organisés pour soutenir la culture, placer des flyers sur les sièges.

Philippe Savoy :

- Trouve la proposition intéressante et faisable
- Lors d'un prochain concert à *Equilibre* qui attirera passablement de membres, on peut imaginer un stand ou une publicité sous forme de « roll-up ».

Simon Rebetez :

- Pour la plupart des associations dont il est membre, le montant de la cotisation est plus élevé.

Patrick Dénervaud

- Il faudrait éviter que les membres « soutien » actuels ne payent plus un montant supérieur à la cotisation de base à la suite de ce changement, en trouvant un moyen de leur faire garder les montants précédents

Martin Steinmann

- Ne pas oublier que dans les coûts du *Message* cités dans les documents, il n'y a aucun frais lié à la rédaction, mais seulement ceux pour la mise-en-page, l'impression et l'expédition ; les rédacteurs sont en grande partie bénévoles ; quelques tâches émanent au budget de l'école.
- Concernant les membres qui pourraient démissionner après une augmentation de la cotisation, le risque sera le même que l'augmentation soit de 5.-, 10.- ou 15.- CHF ; donc il ne faut pas trop craindre l'augmentation de 10.- CHF
- Parmi les Anciens décédés beaucoup sont de ceux ayant fait huit ou sept ans de collège ; il faut maintenant accentuer le recrutement de plus jeunes, sachant qu'ils ont moins d'attachement à St-Michel.

✓ Décision

A l'unanimité l'assemblée décide de monter la cotisation de base pour les membres de l'association Alumni St-Michel/St.Michael.

Simon Rebetez rappelle que l'assemblée est habilitée à fixer le montant des cotisations.

Néanmoins l'assemblée est d'accord sur le principe d'une augmentation mais laisse au comité et à la direction du collège le soin de décider du montant de l'augmentation.

Il importe que ce changement soit communiqué clairement aux membres Alumni.

✓ Attribution au Fonds de la Culture

Sur la base des résultats des comptes précédents, on préfère ne pas verser de montant au *Fonds de la Culture* en 2023, espérant une meilleure situation l'année prochaine.

L'Assemblée décide de suivre la proposition du comité et d'accepter pour 2023 le budget présenté.

9. Projets 2023 et mandat au comité *Projekte 2023 und Mandat an das Komitee*

L'action du comité en 2023 dépendra essentiellement des décisions qui viennent d'être prises par l'assemblée, soit :

- Décider du nouveau montant de la cotisation annuelle et bien communiquer cette

- modification aux membres Alumni, ainsi qu'aux enseignants et émérites de St-Michel.
- S'exercer à présenter la structure et les buts de l'association *ALUMNI St-Michel/St. Michael*.
 - Intensifier la recherche de nouveaux membres de l'association en réalisant des actions publicitaires.
 - Favoriser notamment la recherche d'inscriptions lors des réunions d'anciens.

Le comité se doit aussi de poursuivre les tâches déjà réalisées ou amorcées l'an dernier :

- Mettre en œuvre les moyens permettant d'affirmer notre présence en tant que groupe *Alumni St-Michel – St. Michael* sur le réseau social *LinkedIn*
- Poursuivre le développement du site Web de l'association (en tant que sous-site du site CSMI, avec un concept graphique moderne et attrayant)
- Organiser une nouvelle *Journée des Anciennes et des Anciens* dont la date a d'ores et déjà été fixée au dernier samedi de septembre, soit le 30 septembre 2023.
- Organiser la gestion du *Bar des Alumni* lors de la fête de Saint-Nicolas

En plus :

- Collaborer avec la rédaction du *Message* pour intégrer les nouvelles dites « Belz'Infos »

Aucun autre mandat spécifique n'est confié au comité par l'assemblée.

10. Divers - Varia

Date de l'assemblée de l'année prochaine

- Il a été convenu que l'assemblée de l'association *ALUMNI St-Michel/St. Michael* se tiendrait désormais en 3^e semaine de janvier.
- En 2024, ce sera en principe le jeudi 18 janvier, à 18h00, en principe au même endroit.

Au nom de la direction d'école, l'administrateur adresse des remerciements au président. Celui-ci remercie toutes les personnes présentes, notamment les membres du comité, pour leur soutien à l'association.

Puis invitation est faite à toutes et tous de prendre part à l'apéritif qui suivra l'assemblée dans le couloir du rectorat.

Auparavant, une vidéo de *La Journée des Anciennes et Anciens 2022* est projetées donnant de courts mais intéressants reflets de la manifestation.

L'Assemblée générale 2023 de l'Association est ainsi close avec remerciements aux membres présents.

Fin de la séance : 19h15.

Fribourg, le 19 janvier 2023

Pauline Brülhart secrétaire

Annexes

N°	Titre du document
1	Liste des présences
2	Procès-verbal de l'assemblée générale du 17.03.2022
3.1	Rapport d'activité du comité en 2021-22
3.2	État des membres au 31.12.2022
4.1	Comparatif Budget et comptes d'exploitation
4.2	Bilans d'ouverture et de clôture -Comptes de résultats-Budget 2023